

Demande de propositions

Pratiques de gestion des actifs de transport au Canada

Date d'émission : 17 septembre 2026

Date limite de soumission des propositions : 15 octobre 2026, 13 h 00 (heure de l'Est)

A. CONTEXTE

Au cours des dernières années, la connaissance de la gestion des actifs de transport au sein des administrations canadiennes responsables du transport routier a atteint un niveau de maturité considérable. Plusieurs administrations ont mis en œuvre des pratiques qui pourraient inspirer d'autres entités à améliorer leurs stratégies de gestion, de suivi de la performance et d'établissement de rapports. De nombreuses administrations sont confrontées à des défis tels que la disponibilité des données et le manque d'uniformité des systèmes d'évaluation de l'état des infrastructures. Dans le but d'aider les administrations routières à tirer parti de l'expérience des autres, il est opportun de procéder à un exercice d'étalonnage qui permette d'identifier les similitudes et les différences entre les pratiques des administrations routières et qui mette en évidence les enseignements importants tirés de l'expérience de chacun. Les pratiques les plus intéressantes concernent notamment le mesurage et la classification de l'état des actifs, la définition des objectifs de performance et l'établissement des priorités.

B. OBJECTIFS

Ce projet fournira une synthèse des pratiques actuelles de l'industrie en matière de gestion des actifs de transport au sein de divers organismes de transport canadiens. Les objectifs du projet comprendront ce qui suit :

- Décrire clairement l'état des pratiques de gestion des actifs dans les provinces, territoires et municipalités du Canada en ce qui concerne les chaussées, les structures de transport (ouvrages d'art, ponts et autres), les ouvrages connexes (appareils d'éclairage, écrans antibruit, supports de signalisation et feux de circulation) et les actifs géotechniques (remblais, talus de déblai, ouvrages de soutènement et fondations).
- Comparer les principaux paramètres des programmes de gestion des actifs de transport au sein des principales administrations routières, notamment :
 - Les cadres d'orientation, les politiques, les stratégies et les plans;
 - Les approches en matière de surveillance;
 - Les types et les quantités d'actifs gérés;
 - L'évaluation de l'état actuel des différents types d'actifs
 - Les méthodes, outils et systèmes employés pour l'inventaire, l'inspection, l'évaluation de l'état des actifs, la gestion des risques, la priorisation et la planification de l'entretien et des interventions (y compris l'optimisation de la prise de décision inter-actifs);

- Les investissements annuels requis et réalisés, y compris le processus de planification stratégique et d'analyse utilisé pour déterminer ces investissements;
- Les déficits d'entretien cumulés;
- Les exigences, pratiques et indicateurs en matière de rapports.
- Tirer des conclusions sur les pratiques et stratégies bénéfiques et identifier celles qui offrent le meilleur rendement du capital investi selon des paramètres tels que la rentabilité, l'amélioration du rendement, la réduction des risques et la valeur du cycle de vie.

C. PRODUITS À LIVRER

L'expert-conseil retenu devra livrer les principaux produits suivants :

Principal produit à livrer

Le principal produit à livrer du projet sera un rapport intitulé « ***Pratiques de gestion des actifs de transport au Canada*** » (PGATC). Ce rapport présentera un inventaire comparatif des pratiques de gestion des actifs, en s'appuyant sur les conclusions d'une analyse documentaire, les résultats d'une enquête et des études de cas pertinentes dans le but d'identifier et de classer les approches actuelles utilisées dans les différentes administrations et organisations. Les études de cas peuvent être fournies par les répondants au sondage afin de mettre en évidence les pratiques exemplaires mises en œuvre dans leur administration, ou être rédigées par le consultant à partir des renseignements recueillis dans le cadre du sondage. Des études de cas externes peuvent être citées en référence; toutefois, les études de cas incluses dans le cadre de ce projet doivent être élaborées expressément pour celui-ci. L'un des principaux résultats du rapport sera une liste structurée de pratiques offrant un rendement optimal par rapport à l'effort investi, en mettant l'accent sur celles qui démontrent une solide performance en termes d'efficacité, d'efficience et d'évolutivité par rapport à leur coût et à leur complexité de mise en œuvre. En plus du contenu décrit dans le présent paragraphe et dans la section B qui précède, le rapport comprendra les sections suivantes : résumé, table des matières, liste des figures, liste des tableaux, glossaire des termes clés, introduction, conclusion et références. Toutes les informations compilées au cours du projet seront intégrées au rapport, y compris les résultats de l'enquête présentés sous forme de tableaux. Les annexes contiendront tout le matériel supplémentaire qu'il ne convient pas d'inclure dans le corps du rapport.

Autres produits à livrer et exigences

Les autres produits à livrer incluront notamment ce qui suit :

- Un tableau résumant les commentaires reçus lors de l'examen des produits à livrer par le Comité directeur du projet (CDP), indiquant qui a soumis chaque commentaire et précisant comment celui-ci a été traité, à mettre à jour après chaque période de commentaires (voir la section D pour les réunions prévues du CDP).
- Des rapports d'étape bimestriels sur l'état d'avancement des tâches et du calendrier des travaux et sur les défis perçus, qui seront distribués aux membres du CDP au préalable et présentés lors des réunions du projet.
- Une présentation PowerPoint décrivant les travaux entrepris et le contenu du rapport, qui sera présentée par le chargé de projet de l'équipe d'experts-conseils lors des réunions en ligne du CDP, du Comité de gestion des actifs (CGA) et du Conseil des infrastructures et de gestion des actifs (CIGA). La Une présentation PowerPoint conçue pour un webinaire de l'ATC d'une durée de 60 minutes (c'est-à-

dire 30 minutes de présentation suivies de 30 minutes de questions) à donner par l'expert-conseil à la fin du projet. Le webinaire a pour objet de fournir une vue d'ensemble du rapport *Pratiques de gestion des actifs de transport au Canada* à un public multidisciplinaire.

L'expert-conseil doit également livrer :

- Des versions Microsoft Word/PowerPoint et PDF des produits à livrer.
- Toutes les figures qui contiennent du texte sous forme de fichiers distincts, avec du texte accessible et modifiable par l'ATC aux fins de traduction; les exceptions comprennent les graphiques en français de source originale également fournis ou le contenu technique que l'ATC convient de laisser en anglais.
- Les crédits pour les images tirées d'autres sources, avec la preuve que la reproduction autorisée par écrit a été reçue.
- Tous les tableurs pertinents, sur support Microsoft Excel.

Les produits à livrer doivent être rédigés en anglais. L'ATC fournira un gabarit électronique normalisé sur support MSWord indiquant les en-têtes et styles de rapport préétablis auxquels les experts-conseils doivent adhérer, avec toute modification devant être soumise à l'approbation de l'ATC. De plus, le soumissionnaire retenu doit respecter les *Lignes directrices relatives aux publications de l'ATC* ^[1] et les *Lignes directrices pour les projets à financement groupé* ^[2] de l'ATC.

D. CALENDRIER DE PROJET

L'expert-conseil doit proposer un calendrier de projet qui permettra d'obtenir des résultats de grande qualité et qui de préférence respecte les étapes suivantes, tout écart devant être justifié au préalable :

- Attribution du contrat Novembre 2026
- Réunion du CDP et de l'expert-conseil – lancement du projet (en ligne)..... Novembre 2026
- Soumission des questions de l'enquête et de la liste des documents de référence connus..... Décembre 2026
- Commentaires du CDP sur les questions de l'enquête et sur la liste des documents de référence connus..... Décembre 2026
- Réalisation de l'analyse documentaire Novembre 2026-février 2027
- Réalisation de l'enquête..... Janvier-février 2027
- Soumission des résultats de l'analyse documentaire, des résultats du sondage et de l'ébauche de la table des matières du rapport PGATC Mars 2027
- Commentaires du CDP sur les produits à livrer en mars Avril 2027
- Réunion du CDP (en ligne)..... Début mai 2027
- Remise de l'ébauche « 50% » du rapport (incluant la revue de documentation intégrale et les résultats de l'enquête).....Juin 2027
- Commentaires du CDP sur l'ébauche « 50% » du rapport..... Juillet 2027
- Réunion du CDP (en ligne)..... Août 2027
- Remise du rapport provisoire « 100 % »Début novembre 2027

^[1] https://www.tac-atc.ca/sites/tac-atc.ca/files/site/doc/projects/docs/tac_publications_guidelines_2015-01-01_fr.pdf

^[2] <https://www.tac-atc.ca/sites/default/files/site/doc/projects/pfp-collaboration.pdf>

- Présentation au CGA et au CIGA (en personne, au congrès d'Halifax) 27-28 novembre 2027
- Commentaires du CDP sur la version provisoire « 100% » du rapport Décembre 2027
- Réunion du CDP (en ligne)..... Décembre 2027
- Soumission du rapport final et de la note de service aux comités de l'ATC, incluant les graphiques et la présentation PowerPoint Janvier 2028
- Prestation du webinaire à l'ATC Hiver 2028

Le CDP sera constitué d'environ 10 représentants des partenaires bailleurs de fonds du projet et participera activement au projet. Les membres examineront les ébauches des produits à livrer et doivent disposer d'au moins 15 jours ouvrables pour soumettre leurs commentaires. L'expert-conseil répondra à tous les commentaires, questions et suggestions, et disposera d'au moins 5 jours ouvrables pour examiner les commentaires du CDP et élaborer une réponse initiale avant de rencontrer le CDP. Le premier responsable (chargé de projet) de l'équipe de l'expert-conseil est tenu d'assister aux réunions et aux présentations du CDP. Il est à noter qu'un certain nombre de réunions de travail en ligne supplémentaires à celles mentionnées ci-dessus peuvent être nécessaires, sans que cela n'entraîne une augmentation de la portée des travaux.

E. BUDGET

Le budget maximal alloué à ce projet est de **150 000 \$**. Ce montant comprend tous les honoraires et dépenses, mais n'inclut pas les taxes applicables. Seules les propositions à prix fixe seront acceptées, et le prix ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les propositions dépassant le budget maximal seront rejetées. L'ATC n'acceptera aucune facture pour des dépassements de coûts (honoraires ou dépenses) liés à la portée initiale des travaux. Il est à noter que l'expert-conseil principal doit être une organisation membre de l'ATC et que 20 % au maximum du budget peut être attribué à des sous-traitants qui ne sont pas des organisations membres de l'ATC.

Une ventilation détaillée des coûts est demandée dans le cadre de la proposition; les factures doivent établir un lien entre les montants facturés et le pourcentage d'achèvement des tâches principales. L'ATC conservera une retenue de 10 % à la fin du projet jusqu'à ce que les produits à livrer finaux aient été approuvés par le Conseil des infrastructures et de gestion des actifs et acceptés par l'ATC. Tous les travaux effectués au cours des 12 mois précédant le 31 mars de chaque année doivent être facturés avant cette date. Des travaux d'une valeur minimale de 60 000 \$ doivent être réalisés et facturés d'ici la fin de l'exercice financier 2026-2027, au plus tard le 31 mars 2027.

F. EXIGENCES RELATIVES AUX PROPOSITIONS

Les informations suivantes doivent être incluses dans la proposition.

Compréhension du projet – Faire preuve d'une compréhension claire de la portée, des objectifs et des questions prioritaires spécifiques du projet, décrire les défis qui pourraient être rencontrés dans son exécution et proposer des mesures pour les résoudre. Cela comprend une stratégie de collecte de données clairement définie visant à maximiser les taux de réponse à l'enquête et à obtenir les données manquantes.

Approche méthodologique – Décrire les tâches principales, les principales sources d'information, les analyses prévues, les plans d'assurance de la qualité et les limites éventuelles. Bien que la langue de travail de ce projet soit l'anglais, l'expert-conseil devra, si nécessaire, examiner la documentation et communiquer avec les parties prenantes en français. Des communications de suivi visant à clarifier les réponses au sondage seront effectuées au besoin.

Calendrier – Proposer un calendrier de projet permettant d'obtenir des résultats de haute qualité, en utilisant la section D comme guide.

Ressources – Indiquez le coût total, avec une ventilation des honoraires et des heures par tâche et par membre de l'équipe, ainsi que les frais de déplacement ou autres dépenses. Les propositions dont le coût total dépasse le budget maximal spécifié dans la section E seront rejetées.

Équipe de l'expert-conseil – Identifier un chargé de projet et les membres de l'équipe, y compris les sous-traitants, décrire leurs rôles et identifier leur expérience dans des projets similaires ou pertinents, ainsi que toute expérience avec les projets et processus de l'ATC. L'expert-conseil principal doit être une organisation membre de l'ATC.

Références – Indiquer trois organisations pour lesquelles des principaux membres de l'équipe de l'expert-conseil ont mené des projets similaires ou autrement pertinents, y compris l'adresse de l'organisation ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'une personne qui connaît bien le travail du soumissionnaire. L'ATC se réserve le droit de demander des références supplémentaires.

Déclaration relative aux conflits d'intérêts – Divulguer les conflits d'intérêts financiers ou organisationnels potentiels dans la réalisation du projet; par exemple, les propriétés, les relations ou les droits et intérêts de propriété du soumissionnaire qui pourraient être perçus comme un facteur compromettant son objectivité. Indiquer des stratégies d'atténuation pour de telles circonstances.

Les propositions doivent inclure les éléments suivants :

- Lettre d'accompagnement (pas plus de deux pages)
- Table des matières (facultatif)
- Corps principal (pas plus de 10 pages, avec du texte à simple interligne, police de caractère de 12 points et des marges d'un pouce)
- Pages supplémentaires :
 - Ventilation des coûts du projet (une page)
 - Échéancier du projet (une page)
 - Organigramme de l'équipe de projet (une page)
 - Références
 - Déclaration relative aux conflits d'intérêts
- Curriculum vitae du chargé de projet et des principaux membres de l'équipe (maximum de quatre pages chacun)

Il faut noter que tout contenu dépassant ces paramètres de portée et de longueur sera supprimé des propositions avant l'évaluation.

G. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Le gestionnaire de projet de l'ATC (voir la section I ci-après) doit recevoir une version PDF de la proposition par voie de courriel **au plus tard le 15 octobre 2026, à 13 h 00 (heure de l'Est)**.

Toutes les questions concernant la présente demande de propositions doivent être transmises par courriel au gestionnaire de projet de l'ATC (voir la section I ci-après) **d'ici le 25 septembre 2026**. Les addendas contenant les réponses seront affichés sur la page des demandes de propositions du site Web de l'ATC dans les plus brefs délais, **au plus tard le 2 octobre 2026**. Il revient aux soumissionnaires de vérifier si des addendas ont été ajoutés.

Le CDP mènera de brèves entrevues avec les soumissionnaires ayant obtenu les pointages les plus élevés. Cela aura pour but de donner au CDP l'occasion de poser des questions ciblées et de mieux évaluer la compréhension qu'ont les soumissionnaires du projet, la méthodologie proposée et leur capacité à traduire leur approche en résultats concrets.

H. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les propositions seront évaluées par le CDP en fonction des critères énoncés dans le Tableau 1 ci-après.

Lorsque les notes moyennes des soumissionnaires ayant obtenu les pointages les plus élevés se situent à moins de cinq points les uns des autres, la sélection sera effectuée par un vote des membres du CDP.

Tableau 1 : Critères d'évaluation des propositions

Critères d'évaluation	Pondération
Compréhension du projet : compréhension de la portée, des objectifs, des sujets prioritaires recherchés et des produits à livrer attendus du projet	20
Approche méthodologique : méthodologie de réalisation du projet avec un niveau de détail suffisant pour chaque tâche	35
Plan de travail : adéquation du plan de travail et de répartition des ressources pour garantir la livraison d'un produit de qualité dans les délais requis	15
Équipe de projet : qualifications, expérience et compétence éprouvées et directement pertinentes du chargé de projet et des membres de l'équipe de l'expert-conseil	30 (15 pour le chargé de projet + 15 pour les autres membres de l'équipe)
TOTAL	100

I. ADMINISTRATION DU PROJET

Un contrat de services-conseils doit être établi entre l'ATC et l'expert-conseil retenu avant le début des travaux. De plus, l'ATC et le CDP s'attendent à ce que toutes les données sensibles utilisées dans le cadre de ce projet soient traitées de manière sécurisée afin d'assurer la confidentialité lors de leur transmission, de leur stockage et de leur traitement.

L'ATC dispose d'une plateforme collaborative en ligne permettant le partage de documents pour ce projet. La langue de travail pour ce projet est l'anglais, mais l'expert-conseil devra consulter la documentation et communiquer avec les parties prenantes en français, si nécessaire.

La gestionnaire de projet de l'ATC assurera la liaison entre l'expert-conseil et le comité directeur de projet (CDP) pour ce projet et travaillera avec le CDP pour assurer l'examen continu des produits à livrer du projet et veiller à ce que les objectifs soient atteints. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mohammad Babaei, ing.stag., M.Sc.
Gestionnaire du projet
Association des transports du Canada
1111, promenade Prince of Wales, bureau 401
Ottawa (Ontario) K2C 3T2
Tél. : 613-736-1350, poste 226
Courriel : mbabaei@tac-atc.ca